



Dossier de l'OHI n° FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA
COMMISSION DES FINANCES
03/2017
21 avril 2017**

**REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES
6 avril 2017, SECRETARIAT DE L'OHI**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La réunion semestrielle prévue du comité restreint de la Commission des finances (CRCF) s'est tenue au Secrétariat de l'OHI, à Monaco le 6 avril, conformément à l'article 14 du Règlement général qui a été remplacé le 8 novembre 2016. La réunion a rassemblé la Présidente de la Commission des finances, Mme Muriel Natali-Laure (Monaco), le Vice-président, M. Andrew Millard (Royaume-Uni), le Secrétaire général Robert Ward, les Directeurs Mustafa Iptes et Gilles Bessero et la commissaire aux comptes, Mme Pascale Taramazzo, du cabinet d'experts comptables Frank Morel. La responsable administration et finances (MFA) et son assistante ont également assisté à la réunion. Les sujets suivants ont été présentés et ont fait l'objet de discussions lors de la réunion.

Rapport annuel et recommandations du Secrétaire général

2. Le Secrétaire général a présenté les états financiers vérifiés qui montrent un résultat positif pour 2016 de 280 796,25 €.

3. Le comité restreint de la Commission des finances a avalisé les propositions du Secrétaire général visant à ce que l'excédent budgétaire effectif pour 2016 d'un montant de 241 k€ soit affecté comme suit :

- 191 k€ au fonds pour le renforcement des capacités
- 50 k€ au fonds de retraite interne

4. Ces recommandations seront soumises à l'examen des Etats membres lors de la prochaine session de l'Assemblée de l'OHI (cf. document de l'Assemblée A.1/F/04).

Etat provisoire des comptes (mars 2017)

5. Le CRCF a examiné la situation financière actuelle, sur la base du rapport financier du mois de mars. Le Secrétaire général et MFA ont présenté la situation financière actuelle et ont indiqué que tous les aspects de l'exécution du budget pour 2017 progressaient de manière satisfaisante.

Etat du règlement des contributions des Etats membres

6. L'état du règlement des contributions des Etats membres a été examiné. Il a été indiqué qu'un Etat membre, suspendu en janvier 2017, s'était acquitté de ses contributions dues et avait donc été réintégré. Un autre Etat membre courrait le risque d'être suspendu si son règlement n'était pas reçu rapidement. Le CRCF a noté que certains Etats membres continuent de faire face à des difficultés pour le règlement de leur contribution au Secrétariat en raison de circonstances indépendantes de leur volonté.

7. Treize Etats membres n'ont pas pu s'acquitter de leurs contributions pour 2016 au cours de l'année.

Examen des préparatifs et des documents pour la prochaine réunion de la Commission des finances et de la 1^{ère} Assemblée (A-1)

8. Le Comité a noté qu'il n'était pas obligatoire de conduire une réunion de la Commission des finances dans les quatre langues, comme c'est le cas pour l'Assemblée. La réunion de la Commission des finances serait donc conduite en anglais, comme à l'accoutumée. Toutefois, afin de faciliter la tâche de la Présidente, une traduction simultanée dans les deux sens en anglais et en français sera fournie.

9. Il a été noté que l'Assemblée sera invitée à nommer un nouveau commissaire aux comptes, dont le mandat portera sur les comptes de la période 2018-2020.

10. Il a été noté qu'aucun amendement supplémentaire au tableau des tonnages qui sera présenté à l'Assemblée ne sera accepté, puisque la date limite fixée par l'article 6 (a) du Règlement financier est à présent échue.

11. Il a été noté que le rôle ainsi que le statut de la Commission des finances et du CRCF en rapport avec le Conseil de l'OHI qui sera désigné lors de l'Assemblée ne sont pas totalement clairs dans les documents de base de l'OHI qui sont entrés en vigueur le 8 novembre 2016. En particulier, quel est le rôle joué par la Commission des finances et par le CRCF dans la révision et le suivi annuels des états financiers et du budget de l'Organisation ? Il a été convenu que le Conseil devrait s'efforcer de clarifier cette question lors de sa première réunion.

Prochaine réunion

12. Il a été convenu que la prochaine réunion du comité restreint de la Commission des finances se tiendrait au Secrétariat de l'OHI à Monaco le 31 octobre 2017.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Robert WARD
Secrétaire général